



## Passage de relai entre les communes de Viviers et de Saint Paul le Jeune

---

**Vendredi 7 octobre à 19h00, François Louvet, Maire de Viviers, décrochera la banderole « Stop au gaz de schiste » de sa mairie suite à l'annonce de l'abrogation du permis de « Montélimar » pour la remettre à Thierry Bruyère Isnard, 1<sup>er</sup> adjoint de Saint Paul le Jeune dont la commune est concerné par le permis de « Plaine d'Alès ».**

### **SYMBOLE DE SOLIDARITÉ**

Par cette action symbolique, les maires de ces communes nous rappellent que l'Ardèche est encore menacé par les permis « Plaine d'Alès » et « Bassin d'Alès ». C'est un passage de flambeau, les populations restent mobilisées et vigilantes.

### **LES CITOYENS ARDECHOIS RESTENT MOBILISÉS**

Au delà de notre département, ce sont 61 permis qui ne sont pas abrogés. De nombreux autres permis concernent des gisements d'huile et de gaz de schiste et plus largement d'hydrocarbures non conventionnels. Les foreurs eux-mêmes nous expliquent depuis 8 mois que certaines couches géologiques profondes (toarcien,...) recèlent une réserve monumentale d'hydrocarbures. On comprend aisément que ces "importantes réserves" ne pouvaient pas se trouver uniquement dans les 3 permis abrogés.

### **QUELLE QUE SOIT LA TECHNIQUE : STOP AU GAZ ET HUILE DE SCHISTE**

#### Contact :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / [coordination@stopaugazdeschiste07.org](mailto:coordination@stopaugazdeschiste07.org)

### **LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE**

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elles soient expérimentales ou industrielles. Il dénonce :

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,

Le temps est venu de mener une réflexion nationale sur l'avenir énergétique de notre pays, nous ne pouvons aller toujours plus loin dans la quête des énergies fossiles, au mépris de l'avenir des populations, ici ou ailleurs.